

Beaupréau-en-Mauges
Le 18 février 2026,

Ref : HM/RM/MC/LP/2026-144

Objet : Avis Personnes Publiques Associées – SCoT

Monsieur le Président,

Le projet de SCoT a été arrêté par délibération en date du 11 décembre 2025 et transmis par courrier reçu en date du 24 décembre 2025 à Mauges Communauté qui dispose de 3 mois pour donner son avis.

Ce projet de SCoT appelle les remarques suivantes au titre du SCoT des Mauges :

Nos deux territoires sont animés par une ambition commune : améliorer durablement la qualité du cadre de vie de leurs habitants. Cette volonté, que vous avez clairement affirmée dans votre PADD, trouve un écho direct dans le SCoT révisé des Mauges à travers le concept de « territoire respirable ». Cette approche globale traduit notre engagement en faveur d'un cadre de vie sain et équilibré, fondé sur la préservation de la ressource en eau, la connexion aux espaces naturels du bocage et des bords de Loire, la disponibilité d'un habitat confortable et adapté aux évolutions climatiques, la qualité de l'air et la valorisation des productions locales. Elle repose également sur un socle humain, solidaire et engagé, qui fait l'identité des Mauges.

Comme vous, nous portons la conviction que les interactions entre environnement, santé et bien-être constituent un levier essentiel pour répondre aux attentes des habitants et préparer l'avenir de nos territoires.

Dans cette perspective partagée, plusieurs axes de dialogue et de coopération méritent d'être soulignés.

En matière d'infrastructures et de mobilités, Mauges Communauté rejoint pleinement l'ambition de la COMPA de renforcer les connexions interterritoriales par la complémentarité des réseaux et la diversification des modes de déplacement. En cohérence avec le SRADDET en vigueur, nous soutenons la création d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire, indispensable pour soulager un axe aujourd'hui saturé entre nos deux territoires. Ce projet structurant répondrait à la fois aux besoins des flux économiques et aux mobilités du quotidien, tout en ouvrant la voie à l'accueil, à terme, de solutions de déplacement inclusives et décarbonées, à la hauteur d'une Région attractive et innovante. Dans le même esprit, nous souhaitons sécuriser les traversées vers les gares d'Ancenis, Oudon, Mauves-sur-Loire, Varades/Saint-Florent-le-Vieil, Champocé, Montjean et Ingrandes Nord-Loire afin de favoriser les mobilités actives.

Par ailleurs, à l'instar de votre territoire, nous portons une attention particulière au développement des liaisons douces le long de la Loire tout comme sa traversée telle que travaillée sur le pont de Saint Florent le Vieil. Aussi, l'implantation d'un pôle d'échanges multimodal à Liré, sur la commune d'Orée d'Anjou, permettra de proposer des alternatives crédibles à la voiture individuelle qui doivent être réfléchies à l'échelle nos deux territoires pour apporter des solutions précises à la mobilité sur cette traversée. Cet équipement peut renforcer le maillage multimodal à partir de ces aires structurantes.

La Région, les départements ainsi que les deux communes et 2 EPCI doivent travailler ce sujet pour proposer une solution viable, acceptable, réalisable et répondre aux besoins de nos habitants et entreprises de nos territoires respectifs. Il est regrettable que nous soyons le seul Contrat Opérationnel des Mobilités de la Région qui ne soit pas finalisé. La dynamique de nos territoires passe par des réflexions stratégiques communes de diversifications d'offres de transport et de structures adaptées.

Sur le plan économique, nos territoires partagent un socle commun fondé sur une économie productive, industrielle et agricole forte. La valorisation des savoir-faire locaux, de l'engagement et de l'esprit d'initiative de nos habitants constitue un enjeu majeur que nous portons collectivement. Dans cette dynamique, Mauges Communauté s'investit pleinement dans le développement de l'économie circulaire et de la formation professionnelle à travers le projet SYNERGIE, implanté sur l'ancien site Lacroix à Saint-Pierre-Montlimart. Ce projet emblématique valorise un héritage industriel historique tout en affirmant une vocation de coopération économique à l'échelle régionale.

Concernant l'agriculture et les circuits courts, nos territoires placent la préservation de l'activité agricole et la valorisation des productions locales au cœur de leurs stratégies d'avenir. Mauges Communauté porte notamment un projet de plateforme alimentaire logistique dédiée aux produits locaux. Cet outil structurant offrira des capacités d'approvisionnement en produits alimentaires de qualité aux territoires voisins et favorisera des circuits de distribution vertueux, fondés sur la proximité, la traçabilité et l'excellence des productions.

Enfin, en matière touristique, la Loire constitue un fil conducteur fédérateur. L'itinéraire cyclable « La Loire à Vélo », qui traverse nos territoires, représente un levier majeur de valorisation de nos paysages, de nos sites patrimoniaux, de nos musées et de nos lieux d'interprétation, au service d'un tourisme durable et attractif.

C'est en conjuguant nos forces et nos complémentarités que nous renforcerons l'attractivité de notre Région et notre pays, en relevant collectivement les grands défis à venir pour soutenir nos productions locales et soutenir nos filières industrielles et alimentaires. À travers une coopération accrue dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, de l'aménagement et du développement durable, nous avons l'opportunité de construire ensemble un avenir ambitieux et équilibré pour nos territoires et leurs habitants.

J'ai le plaisir de vous informer que **nous émettons un avis favorable** à votre projet de SCoT.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces réflexions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Monsieur Hervé Martin
Vice-Président à l'Aménagement

